

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Etat de la situation du projet de construction pour la prison de Termonde

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des Bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a pris acte de l'état de la situation du projet de construction de la prison de Termonde et a marqué son accord sur la manière de procéder qui a été proposée.

En 2011, la Régie des Bâtiments a conclu un contrat *Design, Build, Finance & Maintain* (DBFM) pour la prison de Termonde. Avant de pouvoir effectivement commencer les travaux, il convient encore d'exécuter le *financial close* du contrat. Un certain nombre de points techniques ont en effet été mis en avant, qui nécessitent de modifier les documents prévus (ce qu'on appelle les "modifications donneur d'ordre" ou MDO).

Le Conseil des ministres autorise dès lors le ministre chargé de la Régie des Bâtiments à procéder à la signature du certificat *financial close* et à conclure la MDO, après accord du ministre du Budget.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be